



## Contrat formation à distance

-----  
Par Kat29

Bonjour,

Ma fille de 20 ans s'est preinscrite le 21/06/21 à une formation à distance en 3 ans;dès le lendemain un mail de l'organisme(privé)l'informe qu'elle commence sa semaine d'intégration depuis la veille...

Le 28/06,nouveau mail de l'école lui indiquant qu'elle termine sa semaine d'intégration

Le 29/06 elle reçoit son contrat...et le signe numériquement le jour même...

Elle leur a fait part de ses difficultés à payer les 80 €/mois ainsi que son souhait de se réorienter,bien évidemment ils lui ont répondu qu'elle devrait payer les 963€ restants...

Le fait que le délai de réflexion de 7 jours n'aie pas été respecté peut-il etre invoqué pour rendre nul ce contrat?

Merci d'avance